

SPECTACLE VIVANT - FIXATION D'UN TARIF POUR FAMILLE ! »

CONSIDERANT que lors du Conseil municipal du 18 avril 2018, le Conseil municipal a délibéré sur la grille tarifaire de la saison culturelle 2018/2019,

CONSIDERANT que suite à un changement de date, la comédie « Les frangines », initialement prévue le 2 février 2019, est annulée et remplacée par la comédie « Quelle Famille ! » fixée au 1^{er} mars 2019 à 20h30 à la salle Le Vallon,

CONSIDERANT que ce spectacle est accueilli sur la base d'une coréalisation entre la Ville et le Producteur, la Ville ne versant pas de cachet pour l'achat du spectacle mais reversant 90 % de la recette au producteur,

il est proposé de voter le tarif suivant qui sera appliqué uniquement sur ce spectacle :

| tarif (hors abonnement) | |
|----------------------------|------|
| A + | |
| Coréalisation | 30 € |

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 13 juin 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

APPROUVE les tarifs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE | |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 28 |
| POUR | 28 |
| CONTRE | 0 |

Fait à Landivisiau, le 28 juin 2018

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 02 JUIL 2018

Et de la publication, le 02 JUIL 2018

Fait à Landivisiau, le 02 JUIL 2018

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL